

interviendront au cours des années à venir. La législation antérieure n'avait pas été appliquée avec rigueur et l'accès au capital a pendant longtemps été l'obstacle le plus important à la mécanisation des fermes. En réalité, les saisies en réalisation de garanties de prêts en souffrance consentis à des agriculteurs étaient un problème grave à l'échelle nationale bien avant la dévaluation du peso de décembre 1994. À la fin de 1993, les dettes du secteur agricole représentaient la moitié de toutes les créances en retard des banques mexicaines.

Avec la réforme de la propriété foncière, on peut regrouper les *ejidos* de diverses façons. Tout d'abord, la possibilité de donner la terre communale en garantie devrait permettre aux petits agriculteurs de combiner et de mécaniser leurs opérations. En second lieu, la loi autorise maintenant les sociétés à acheter des terres communales des *ejidatarios* qui obtiennent les titres de propriété des terres qu'ils occupent. Enfin, la loi autorise les *ejidos* à «s'associer» à des investisseurs privés, y compris des étrangers.

C'est cette dernière approche qui devrait, à moyen terme, entraîner le plus de modifications étant donné l'appui du gouvernement à la création des *agroasociaciones*. Ces coentreprises agricoles combinent les ressources de petits exploitants et leur permettent de traiter collectivement avec de gros acheteurs. C'est ainsi que le conglomérat mexicain *Grupo Pulsar* a signé un accord de coentreprise avec un grand nombre de petits producteurs de tabac.

Le plus souvent, les *agroasociaciones* reçoivent l'aide financière de l'acheteur, mais également du *Fondo de Capitalización e Inversión del Sector Rural (Focir)*, Fonds rural de capitalisation et d'investissement. Le *Focir* a été mis en place pour coordonner les efforts du *Fondo para la Infraestructura Rural y Agropecuaria (FIRA)*, Fonds pour l'infrastructure rurale et l'exploitation agricole, de la *Nacional Financiera (Nafinsa)*, Banque nationale de développement, de la *Banco Nacional de Crédito Rural (Banrural)*, Banque de crédit rural, et de la *Banco Nacional de Comercio Exterior (Bancomext)*, Banque nationale du commerce extérieur mexicain. En vertu de ce programme, les *agroasociaciones* peuvent recevoir des prêts, obtenir des garanties de prêt, un soutien technique et une aide à la promotion des exportations. Le *Focir* peut également acheter jusqu'à 25 pour 100 des actions d'une société agricole pour une période de 5 à 7 ans. Les *ejidatarios* et le *pequeños propietarios*, petits propriétaires, y sont admissibles. Ce programme a essentiellement pour objet de promouvoir la viabilité commerciale et les capacités d'exportation.

Toutefois, jusqu'à maintenant, les réformes n'ont pas réussi à apporter de changements marqués. En certains cas, les ententes ont échoué parce qu'il était impossible de convenir de conditions mutuellement acceptables. C'est ainsi que *Gamesa*, de Monterrey, qui appartient à 80 pour 100 à PepsiCo, a échoué dans son offre de constituer une coentreprise avec plusieurs agriculteurs de l'État du Nuevo León. D'après un article paru dans *México Business*, *Gamesa* avait offert des tracteurs, des systèmes d'irrigation et de la technologie en échange de la moitié des rendements à venir.